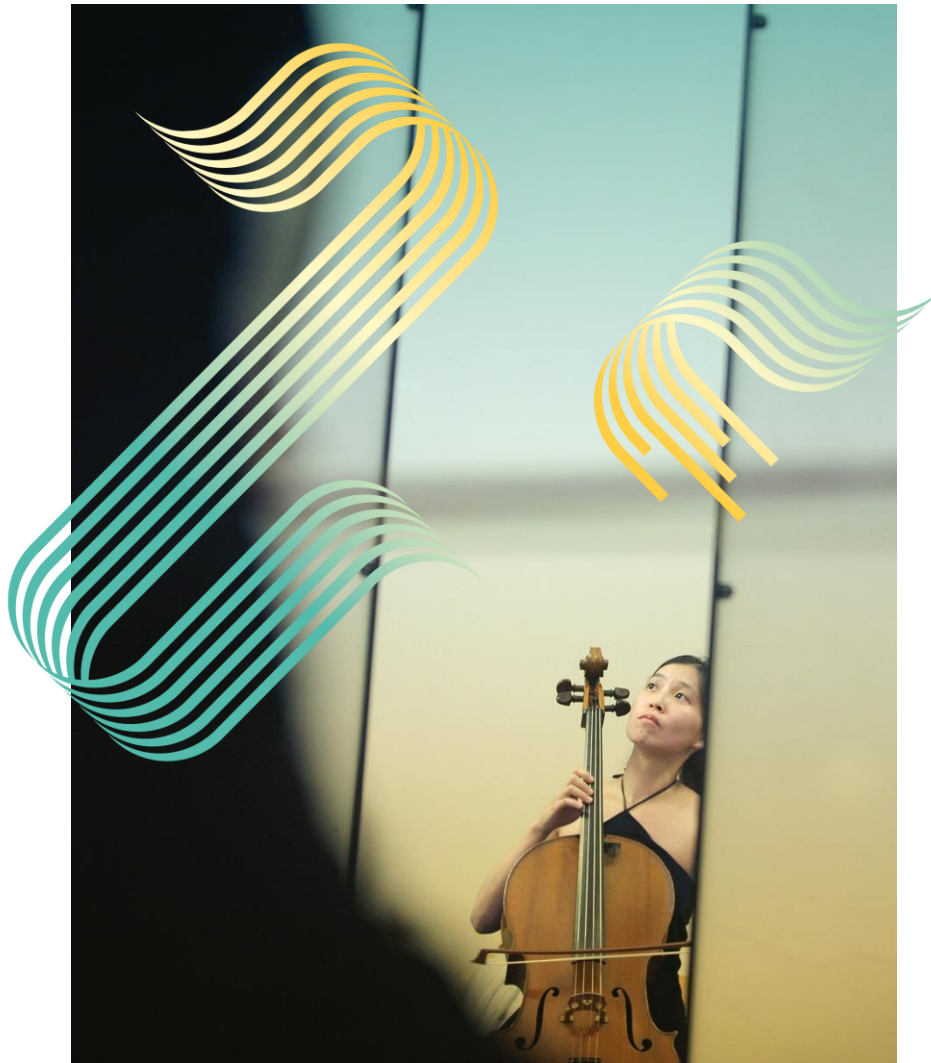


75^e CONCOURS DE GENÈVE
INTERNATIONAL MUSIC COMPETITION



RÈGLEMENT VIOLONCELLE

75^e CONCOURS DE GENÈVE

Du 16 au 28 Octobre 2021

VIOLONCELLE

I. CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le 75^e Concours de Genève est ouvert, sans distinction de sexe ou de nationalité, à toutes et tous les violoncellistes né.e.s après le 29 Octobre 1991.

Les candidate.s déjà inscrite.s au Concours 2020, annulé en raison de la crise du coronavirus, pourront reporter leur candidature à l'édition 2021, même si leur âge dépasse désormais la limite fixée dans ce règlement.

Les candidate.s qui auraient déjà obtenu, par le passé, un Premier Prix du Concours de Genève ne sont pas autorisé.e.s à se représenter dans la même discipline.

INSCRIPTIONS

Le délai d'inscription est fixé au 30 avril 2021. Les inscriptions se font directement sur notre site www.concoursgeneve.ch

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants (merci de veiller à la qualité des fichiers) :

- Une justification officielle de l'âge du/de la candidat.e (copie de la carte d'identité ou du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeur.e.s, activités professionnelles, récompenses).
- Deux portraits **différents** et **récents**, en **couleur** et d'excellente qualité (min. 300dpi).
- Un **enregistrement vidéo récent** (moins de 12 mois) avec le programme de présélection.
Spécificités techniques telles que décrites à l'article suivant.
- L'enregistrement sera accompagné d'une **attestation** certifiant son authenticité et son intégrité, signée par un.e professeur.e ou par le/la technicien.ne ayant effectué la captation. La lettre devra indiquer **le lieu et la date de l'enregistrement de chaque pièce**. (Un modèle d'attestation peut être téléchargé sur le portail d'inscription).
- Un programme détaillé des œuvres jouées durant le Concours.

Pour toute question ou tout problème relatifs à l'inscription, prière de nous contacter à l'adresse : application@concoursgeneve.ch

DONNEES TECHNIQUES DES ENREGISTREMENTS VIDEO

FORMAT :

Fichier vidéo récent (moins de 12 mois) de très bonne qualité contenant uniquement le programme exigé pour le dossier de présélection (**pas de lien Youtube**).

En cas de difficulté pour envoyer les fichiers via notre portail d'inscription, il est possible de les envoyer via un service de transfert (WeTransfer, Google Drive etc...). Dans ce cas, merci de le signaler lors de l'inscription.

ENREGISTREMENT :

- a) Les enregistrements ne doivent en aucun cas être édités (pas de montage ni d'édition du son). Les micros doivent être placés à une distance permettant une bonne qualité sonore.
A l'image, le plan doit être fixe et large, de face, l'interprète devant être visible à tout moment.
Pour la pièce avec piano, les deux instrumentistes doivent être visibles.
- b) Il est autorisé de proposer des enregistrements séparés de chaque pièce, réalisés à des moments distincts et dans des lieux différents.
- c) Dans le cas d'une pièce avec plusieurs mouvements, il est possible d'enregistrer la pièce en une seule prise ou d'enregistrer chaque mouvement séparément. Si vous enregistrez la pièce en une seule prise, veuillez joindre un fichier avec le minutage de chaque mouvement.
- d) Les enregistrements publics sont acceptés s'ils respectent les conditions de captation décrites ci-dessus.
- e) Il est fortement recommandé d'apporter un soin particulier à la qualité du son afin de permettre au Jury de présélection d'avoir la meilleure impression possible.

TAXE D'INSCRIPTION

MONTANT DE LA TAXE :

La taxe d'inscription au Concours de Genève 2021 est de **CHF 250.- (deux cents cinquante francs suisses)** à payer en une seule fois avec l'inscription.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Par carte de crédit (Visa ou Eurocard / Mastercard) directement sur notre site internet.
- Par virement bancaire (**dans ce cas, les candidat.e.s devront nous faire parvenir avec les documents d'inscription une preuve de leur paiement**).

Coordonnées de la Banque :

Banque Cantonale de Genève

Quai de l'Île 17

Case postale 2251

CH - 1211 Genève 2

N° Swift: BCGECHGG

N° IBAN : CH 33 0078 8000 S 077 6119 5

N° Compte: S 776.11.95

N° Clearing : 788

Titulaire du Compte : Concours de Genève

Le paiement par chèque n'est pas accepté.

La taxe d'inscription n'est remboursée en aucun cas.

HEBERGEMENT, FRAIS REPAS ET TRANSPORT, ASSURANCES

HEBERGEMENT :

L'Association des Amis du Concours de Genève propose aux candidat.e.s qui le demandent, et dans la mesure des disponibilités, un **hébergement gratuit** en chambre individuelle dans des **familles d'accueil**. Les candidat.e.s sont prié.e.s de contacter leur famille au minimum 15 jours avant le début des épreuves, passé ce délai, leur famille sera attribuée à un.e autre candidat.e. Les membres de la famille ou les amis des candidat.e.s ne pourront en aucun cas bénéficier de cet hébergement (excepté sur demande motivée).

Les familles genevoises accueillent les candidat.e.s bénévolement. Il est ainsi demandé aux candidat.e.s de se comporter avec elles en observant les règles élémentaires de politesse, d'éducation et de savoir vivre.

REPAS :

Les candidat.e.s reçoivent, dès leur arrivée et aussi longtemps qu'ils restent en compétition, deux bons par jour d'un montant de CHF 20.- chacun (non cumulables) à faire valoir dans les restaurants partenaires proches des épreuves.

En cas d'élimination, les artistes qui souhaitent rester à Genève doivent pourvoir eux-mêmes à leurs frais d'hébergement (sauf arrangement préétabli avec la famille d'accueil) et de subsistance.

TRANSPORTS :

Les candidat.e.s recevront, le jour de l'enregistrement officiel à Genève, un laissez-passer dont ils/elles devront se munir pendant toute la durée du concours. Véritable carte d'identité du Concours, ce document leur ouvrira l'accès aux épreuves publiques et leur permettra de recevoir un billet gratuit à la Finale. De plus, ce laissez-passer sert également d'abonnement aux transports publics genevois durant toute la durée du concours.

FRAIS DE VOYAGE :

Le Concours offre aux candidat.e.s admis.es aux épreuves finales (dès la Demi-Finale), sauf s'ils/elles viennent de Suisse ou d'un rayon inférieur à 300 km autour de Genève, le remboursement de 50% des frais de voyage – avec un maximum de 700 CHF (billet d'avion en classe économique ou de train en 2^{ème} classe ou l'équivalent de ce dernier pour un voyage en voiture).

ASSURANCES :

Le Concours n'est pas responsable des coûts de maladie et/ou d'accident des candidat.e.s lors de leur séjour à Genève.

DEROULEMENT DU CONCOURS

PRESELECTIONS

Le but des présélections sur enregistrements vidéo est de sélectionner les candidat.e.s qui présentent le niveau requis pour participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute a lieu en huis-clos en présence du Jury de présélection, composé de cinq membres, dont au moins deux membres du Jury officiel du Concours de violoncelle 2021, dans un studio garantissant les meilleures qualités d'écoute et de visionnement. Les noms des candidat.e.s sélectionné.e.s seront publiés sur notre site internet avant le 30 juin 2021. Les candidat.e.s seront averti.e.s personnellement et recevront avant le 30 juin 2021 la convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils/elles devront se présenter à Genève.

ENREGISTREMENT OFFICIEL DES CANDIDAT.E.S SELECTIONNE.E.S :

Les candidat.e.s doivent obligatoirement être présent.e.s à l'heure fixée à la journée d'enregistrement officiel (des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées pour de justes motifs). La journée d'enregistrement se déroule en deux temps.

A. Enregistrement officiel :

La convocation officielle envoyée en juin mentionne le lieu et l'heure auxquels les candidat.e.s devront se présenter à Genève. Ils/elles se muniront de la convocation officielle et de leur **passport**. La participation des candidat.e.s au concours ne deviendra définitive qu'après l'enregistrement officiel.

B. Tirage au sort :

Un tirage au sort général sera organisé à l'issue de l'enregistrement officiel, qui déterminera l'ordre de passage des candidat.e.s pour toute la durée de la compétition.

Si un.e candidat.e, **en cas de force majeure**, ne peut pas se présenter au tirage au sort, il/elle est tenu.e de s'en justifier sans délai. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours de Genève tirera au sort un numéro à sa place. Le/la candidat.e excusé.e est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf situation exceptionnelle. Dans tous les cas, seule la direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat.e à l'issue du tirage au sort. De même chaque candidat.e, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, a l'obligation de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

EPREUVES PUBLIQUES :

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- Récital I
- Récital II
- Demi-Finale
- Finale (avec orchestre)

Les résultats sont proclamés après chaque épreuve. Les décisions du jury sont irrévocables.

II. PRIX ET RECOMPENSES

PRIX OFFICIELS

Le Concours de Genève dispose de prix officiels d'un montant de :

- **1^{er} prix** CHF 20'000.- (= env. € 18'500.-)
- **2^{ème} prix** CHF 12'000.- (= env. € 11'000.-)
- **3^{ème} prix** CHF 8'000.- (= env. € 7'350.-)

PRIX SPECIAUX

- Prix du public : CHF 1'500.-
- Prix Jeune Public : CHF 1'000.-
- Prix des étudiants : CHF 1'000.-
- Prix spécial « concerts de Jussy » : CHF 3'000.-
- Prix spécial « Hélène Gallay » : CHF 5'000.-
- Prix spécial « Breguet » : enregistrement CD
- Prix spécial « Rose-Marie Huguenin » : tournée internationale de concerts

Le Prix du public est décerné par les spectateurs de l'épreuve Finale

Le Prix Jeune Public est remis par les élèves des écoles partenaires

Le Prix des étudiants est remis par les étudiants en musicologie et les étudiants de la HEM partenaires

Le Prix spécial « Concerts de Jussy » est décerné au Premier Prix et consiste en un concert.

Le Prix spécial « Hélène Gallay » est décerné à la meilleure prestation en Demi-Finale

Le Prix spécial « Breguet » est décerné à un.e des lauréat.e.s et consiste en l'enregistrement d'un CD avec orchestre.

Le Prix spécial « Rose-Marie Huguenin » est décerné à chacun des finalistes lauréats et consiste en une tournée internationale de concerts

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX LAUREATS

Le Concours de Genève propose un programme ambitieux de soutien aux lauréat.e.s. Articulé en plusieurs volets, ce programme vise à promouvoir les jeunes artistes, leur donnant les outils nécessaires pour développer une carrière internationale.

I. CONCERTS

En plus des prix officiels, les lauréat.e-s bénéficient durant deux ans des services de l'agence de concerts ProMusica-Genève. À la clé, de nombreux concerts leur permettant de faire leurs premiers pas sur les scènes musicales suisses et internationales et également un suivi personnalisé et des conseils en début de carrière.

II. ENREGISTREMENTS

Chaque année, un.e jeune lauréat.e se voit offrir l'opportunité, grâce au Prix Spécial Breguet, d'enregistrer un disque. Diffusés par le label La Dolce Volta, ces enregistrements constituent un excellent moyen de promotion pour ces artistes en début de carrière.

III. TOURNÉES

Dans le courant des deux années qui suivent leur victoire, les lauréat.e-s du Concours de Genève partent en tournée internationale. Une belle façon de promouvoir la compétition genevoise et de faire connaître ces jeunes talents sur la scène internationale.

IV. WORKSHOPS

Le Concours de Genève propose chaque année un Workshop des Lauréats: durant une semaine, les participant.e.s bénéficient d'une série d'ateliers autour de différentes thématiques telles que la scène, la santé, le management, l'image ou les réseaux sociaux.

REMISE DES PRIX

Les prix, récompenses et diplômes signés par le Président du Jury, la Présidente et le Secrétaire général du Concours de Genève, seront remis aux lauréat.e.s durant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à l'issue de la Finale.

ENREGISTREMENT

Les épreuves finales (demi-finales et finales) sont filmées, enregistrées et diffusées en streaming live. La direction du Concours se réserve le droit de choisir les extraits des enregistrements des premiers prix pour l'édition d'un CD. Les candidat.e.s retenue.e.s aux épreuves finales, Demi-Finale et Finale, recevront chacun un enregistrement de leurs prestations. Cet enregistrement ne peut en aucun cas être diffusé d'une quelconque manière que ce soit sans l'accord du Concours. Le/la candidat.e est responsable vis-à-vis des autres ayants droit dans le cas d'une utilisation abusive.

Les lauréat.e.s renoncent à tout droit sur l'enregistrement audio et/ou vidéo et à la diffusion radio et/ou télévision et/ou internet des épreuves du Concours de Genève.

III. JURY

La Commission artistique du Concours nomme souverainement les membres du Jury. Leur nombre est de 7. Ceux-ci sont choisis pour leur renommée internationale dans le monde de la musique, sans tenir compte d'aucune considération raciale, idéologique, politique ou linguistique.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU JURY

Le Concours de Genève impose aux membres des Jurys de respecter un règlement très strict, qui définit des règles générales et des procédures de votes différenciées suivant l'étape de la compétition. Les points principaux de ce règlement sont les suivants :

- Les présélections se font par le visionnement des enregistrements vidéo envoyés par les candidat.e.s. Au moins deux membres du jury final font partie du jury de présélection.
- Les membres du Jury s'abstiennent de voter pour les candidat.e.s ayant été leur élève régulier durant les deux dernières années civiles en cours ou qui le deviendront dans les six mois à venir. Cette règle n'est plus contraignante lors des épreuves finales.
- Les membres du Jury s'interdisent de communiquer avec les participants ou leurs proches durant la durée de leur engagement dans la compétition. Ils/elles sont tenu.e.s de respecter le principe de confidentialité.
- Le Président du Jury vote comme les autres membres. En cas d'égalité, sa voix compte double.
- Les Prix officiels sont attribués en deux phases : le Jury choisit, dans un premier temps, le meilleur des finalistes, puis décide, dans un second temps, si celui/cele-ci mérite un Premier Prix.
- Tous les prix ne sont pas obligatoirement décernés.

MEMBRES DU JURY DE VIOLONCELLE 2021 :

- Ivan Monighetti, Russie, Président
- Thomas Demenga, Suisse
- Michaela Fukačová, Tchéquie
- Ophélie Gaillard, France
- Qin Li-Wei, Chine / Australie
- Shauna Rolston, Canada
- NN

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiennent à la disposition des candidat.e.s non retenu.e.s pour la suite de la compétition pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du jury sont régies par un règlement interne. Elles sont irrévocables et sans appel.

Sous réserve de modification

IV. DIVERS

ENVOI DU PROGRAMME

Les candidate.s sont tenus d'envoyer leur programme complet avant la date butoir du 30 avril 2021. Sans ce programme le dossier d'inscription ne sera pas considéré comme complet.

Les candidate.s sélectionné.e.s pourront encore apporter des modifications à leur programme jusqu'au 30 juillet.

Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme, à moins que cela soit requis par la Commission artistique du Concours.

PARTITIONS

Les candidate.s doivent se présenter à l'enregistrement officiel muni.e.s de leurs partitions originales plus une copie de chacune de leurs pièces à choix (Récital II et Demi-Finale).

Les candidate.s doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. Le Concours de Genève ne peut être tenu responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un.e candidat.e en ce domaine (utilisation publique de copies illégales).

ACCOMPAGNATEURS

Le Concours de Genève met à la disposition des candidate.s des accompagnateurs/trices officiel.le.s. Plusieurs répétitions sont prévues avant chaque épreuve. Des répétitions supplémentaires sont possibles dans la limite des disponibilités des accompagnateurs, aux frais des candidat.e.s. Les candidat.e.s peuvent toutefois, s'ils/elles le souhaitent, être accompagné.e.s à leur frais par des pianistes de leur choix.

V. CALENDRIER ET PROGRAMME DES EPREUVES

CALENDRIER 2021 :

30 Avril	Date limite d'envoi du dossier d'inscription complet
Mai	Présélections vidéo
16 Octobre	Arrivée des candidat.e.s, journée d'enregistrement officiel
17-18-19 Octobre	Récital I
21-22 Octobre	Récital II
24 Octobre	Demi-Finale
28 Octobre	Finale avec orchestre

PROGRAMME :

Toutes les œuvres sont à interpréter de mémoire, à l'exception des sonates pour violoncelle et piano et de la pièce contemporaine (Demi-Finale). Des exceptions sont possibles sur demande. Les candidat.e.s sont libres de choisir l'ordre d'interprétation des œuvres pour chaque épreuve.

A. Dossier de présélection – vidéo (env. 30 min.)

- J. S. **Bach** : Prélude, Sarabande, Galanteries (Menuets I & II ou Bourrées I & II) d'une des Suites suivantes pour violoncelle solo :
 - Suite N° 2 en Ré min. BWV 1008
 - Suite N° 3 en Do Maj. BWV 1009
 - Suite N° 4 en Mib Maj. BWV 1010
- A. **Piatti** ou N. **Paganini** : UN Caprice au choix parmi :
 - Piatti : Caprices Op. 25, N° 3, 6, 7, 12
 - Paganini : Caprices Op. 1 N° 5, 9, 13, 24
- Troisième pièce au **libre choix**, avec accompagnement de piano

Les œuvres choisies pour le dossier de présélection peuvent être reprises lors du concours. La pièce au choix doit permettre au jury d'apprécier la personnalité musicale du ou de la candidat.e. Il n'est pas obligatoire d'enregistrer tous les mouvements de cette pièce.

B. Récital I : (max. 40 candidat.e.s – durée max. 30 min.)

- Une pièce du 20^{ème} siècle pour violoncelle solo à choisir dans la liste suivante :
 - G. Crumb : Sonate pour violoncelle solo 11'
 - P. Hindemith : Sonate pour violoncelle solo 11'
 - Z. Kodaly : Sonate Op. 8 (1^{er} mouvement) 9'
 - G. Ligeti : Sonate pour violoncelle solo 8'
 - H. Dutilleul : 3 Strophes sur le nom de Sacher 10'
 - K. Penderecki : Per Slava 6'
 - A. Ginastera : Puñena 2 10'
 - B. Britten : Suite N° 2 (declamato, scherzo, ciaccona) 12'

- J. S. **Bach** : Une suite pour violoncelle solo à choisir dans la liste suivante :
 - Suite N° 2 en Ré min. BWV 1008
 - Suite N° 3 en Do Maj. BWV 1009
 - Suite N° 4 en Mib Maj. BWV 1010

Les candidat.e.s doivent sélectionner les mouvements qu'ils souhaitent interpréter. (Minimum 3). Ils peuvent choisir de jouer ou non les reprises et doivent prendre en compte la durée imposée du Récital I (max 30 min.).

C. Récital II : (max. 18 candidat.e.s – durée max. 40 min.)

- L. v. **Beethoven** : Sonate pour violoncelle et piano en Do Maj. Op. 102 N°1
- **Reste du programme au libre choix.**
Il est interdit de reprendre des œuvres déjà jouées dans le cadre du Récital I. L'originalité, le sens du choix du répertoire et sa variété seront également déterminants.

D. Demi-Finale (6 candidat.e.s – durée max. 60 min.)

- **Une sonate baroque à choisir dans l'Annexe 1**
- **Une pièce contemporaine à choisir dans l'Annexe 2**
- **Reste du programme au libre choix.**
Il est interdit de reprendre des œuvres déjà jouées dans le cadre des épreuves précédentes (sauf dans le dossier de sélection). L'originalité, le sens du choix du répertoire et sa variété seront également déterminants.

E. Finale avec orchestre (3 finalistes)

- **Au choix, l'un des concertos suivants :**
 - R. Schumann : Concerto en la min. op. 129
 - E. Elgar : Concerto
 - W. Lutosławski : Concerto
 - D. Chostakovich : Concerto N° 2 op. 126
 - H. Dutilleux : Tout un monde lointain

Orchestre de la Suisse Romande (Direction : Alexander Vedernikov)

ANNEXE 1 :

Liste des sonates baroques à choisir pour la Demi-Finale

J.S. Bach	<i>Sonate pour viole de gambe en Sol Maj BWV 1027 (avec clavecin)</i>
J.S. Bach	<i>Sonate pour viole de gambe en Ré Maj BWV 1028 (avec clavecin)</i>
J.S. Bach	<i>Sonate pour viole de gambe en Sol min BWV 1029 (avec clavecin)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en Do min G. 2 (avec pianoforte)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en La Maj G. 4 (avec pianoforte)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en Sol Maj G. 5 (avec pianoforte)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en Do Maj G. 6 (avec pianoforte)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en La Maj G. 13 (avec pianoforte)</i>
L. Boccherini	<i>Sonate pour violoncelle en Do Maj G. 17 (avec pianoforte)</i>

Les claviers seront accordés au tempérament égal et au diapason A=440.
Pour les sonates de Boccherini, veuillez utiliser l'édition Ricordi (rev. Pater Noster).

ANNEXE 2 :

Liste des œuvres contemporaines à choisir pour la Demi-Finale :

Jonathan Harvey	<i>ricercare una melodia, (avec électronique) violoncelle et électronique (1984)</i>	7'
Kaija Saariaho	<i>Petals, violoncelle et électronique (1988)</i>	9'
Bernd Alois Zimmermann	<i>Sonate pour violoncelle seul (1960)</i>	15'
Krzysztof Penderecki	<i>Capriccio per Siegfried Palm (1968)</i>	8'
Isang Yun	<i>glissées (1970)</i>	14'
Helmut Lachenmann	<i>pression (1969)</i>	9'
Michaël Jarrell	<i>...some leaves... (1999)</i>	10'
Iannis Xenakis	<i>Kottos (1977)</i>	9'
Tristan Murail	<i>attracteurs étranges (1992)</i>	8'
Pascal Dusapin	<i>incisa (1982)</i>	8'
Heinz Holliger	<i>Trema (1981-83)</i>	13'
Elliott Carter	<i>Figment (1994)</i>	5'
Isabel Mundry	<i>Cellosolo (1997)</i>	9'
Youghi Pagh-Pahn	<i>AA-GA I (1984)</i>	13'